



Extrait du L'École Émancipée

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article2169>

Intervention de Stéphane Fourrier (Rouen) sur le socle et le LSUN

- Syndicats Nationaux - SNES-FSU - Les congrès du SNES - Congrès de Grenoble 2016 - Interventions des militant•e•s de l'ÉE à la tribune du congrès - Thème 1 : Interventions des militant•e•s de l'ÉE -



Date de mise en ligne : jeudi 31 mars 2016

Description :

Si le SNES-FSu continue de récuser toute notion de socle, sa majorité a du mal à caractériser les politiques du nouveau socle comme en continuité des politiques précédentes et le LSUN comme suite du LPC.

L'École Émancipée

Le DNB doit permettre la validation des acquis du collège et non ceux du socle et des programmes qui lui sont directement inféodés. Le SNES FSU doit récuser toute notion de socle dont l'objectif est de constituer deux catégories d'élèves : ceux qui quitteront l'école à l'issue de la scolarité obligatoire avec ce bagage minimal et ceux qui poursuivront leurs études au lycée et dans l'enseignement supérieur.

Passer du LPC au LSUN (livret scolaire unique numérique) c'est comme passer d'une grille de mots croisés à une autre : on garde le même jeu, seuls les mots changent :

- Le LSUN maintient la logique de fichage individuel des compétences des élèves, avec pour objectif d'évaluer l'individu et non ses résultats scolaires, comme le faisait le LPC. Pourquoi le SNES accepterait-il aujourd'hui ce qu'il refusait hier ?
- Le LSUN est un outil prescriptif qui comme le LPC veut nous obliger à travailler par compétences et remettre en cause la liberté pédagogique de chacun.
- Le LSUN pourra être utilisé par les chefs d'établissements ou les parents pour faire pression sur un enseignant afin qu'il évalue ou valide certaines compétences. Il constituera un bel outil pour contrôler nos pratiques pédagogiques.
- Le LSUN, c'est l'assurance pour les enseignants d'une augmentation de leur charge de travail, notamment lorsqu'ils devront évaluer le degré de maîtrise des tâches - procédures (...) de leurs élèves.

Pour toutes ces raisons, le SNES doit demander l'abrogation du LSUN.